

Arrêté n°250034

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2025
APRES REUSSITE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L413-1 et L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que 4 nominations au titre de la promotion interne sont intervenues dans le grade d'agent de maîtrise dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion, permettant 2 inscriptions sur liste d'aptitude suite à examen professionnel,

Vu l'arrêté n°220481 du 11/10/2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que les intéressés ont satisfait à l'examen professionnel,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application du 1° de l'article L523-1 du code précité, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

**Achour ABDELLAOUI
Jean-Baptiste ANGELI**

Cette liste prend effet au 01/03/2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Publié sur le site internet du centre de gestion.

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 17/01/2025

Le Président

Christian HIRSCH

